

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions

GECT – Rapport de suivi 2014
Mise en œuvre
de la stratégie Europe 2020

Résumé

Ce résumé a été rédigé par l'unité E2 du Secrétariat général du CdR, sur la base de l'étude «EGTC Monitoring Report 2014 – Implementing the Strategy Europe 2020» élaborée par METIS GmbH (auteurs: Jürgen Pucher et Stefanie Zöchmann).

De plus amples informations sur l'Union européenne et le Comité des régions sont disponibles sur leur site internet respectif: <http://www.europa.eu> et <http://www.cor.europa.eu>.

L'étude complète intitulée «EGTC Monitoring Report 2014 – Implementing the Strategy Europe 2020» est disponible en anglais, sur: <http://cor.europa.eu/en/documentation/studies/Pages/studies.aspx>

© Union européenne, 2015

Reproduction partielle autorisée, sous réserve d'indiquer explicitement la source.

Résumé

Le Comité des régions publie régulièrement un rapport de suivi sur les activités des Groupements européens de coopération territoriale (GECT). Ce rapport analyse les derniers développements observés en 2014 et à la fin de 2013. Il propose un état des lieux global de l'ensemble des GECT.

À la fin de 2014, 50 GECT avaient été créés au total, associant environ 800 autorités nationales, locales et régionales de 20 États membres de l'Union européenne. Quelque 18 autres groupements étaient en cours de création.

Mise en œuvre nationale

Le règlement modifié sur les GECT a été adopté le 17 décembre 2013 et est entré en vigueur le 22 juin 2014. Le délai de transposition du règlement dans les États membres expirait le 22 juin 2014. Tout au long de l'année 2014, les GECT et les États membres ont débattu de la mise en œuvre du règlement¹, ainsi que des éléments spécifiques de la politique de cohésion qui s'appliquent aux GECT.

Cette procédure est toujours en cours. À ce jour, le CdR a identifié le décret royal espagnol 23/2015 du 23 janvier. Par ailleurs, les dispositions hongroises et slovaques modifiées sont entrées en vigueur le 20 décembre 2014 et le 1^{er} mars 2015 respectivement. Entre octobre 2014 et février 2015, les *Länder* du Burgenland, de Carinthie, de Salzbourg et du Tyrol de l'État fédéral d'Autriche ont modifié leur législation afin de se conformer au règlement modifié sur les GECT. Au Luxembourg, une vérification a été effectuée afin de déterminer si la législation en vigueur devait être modifiée. Les autorités ont conclu qu'aucune révision n'était nécessaire.

En mars 2015, aucun autre État membre de l'Union européenne n'avait révisé sa législation. Il est possible qu'aucune modification de la législation en vigueur n'ait été considérée comme nécessaire.

La Commission européenne n'a pas adopté les actes délégués envisagés aux articles 17 et 17 *bis* du règlement.

¹ Règlement (UE) n° 1302/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 modifiant le règlement (CE) n° 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type. Le règlement GECT modifié est en vigueur depuis le 22 juin 2014.

Vue d'ensemble du statut des GECT

Huit GECT ont été créés entre la fin de 2013 et la fin de 2014. Quatre GECT récemment établis concernent des territoires hongrois et slovaques, ainsi que la Pologne et la Suède. Un groupement a établi un corridor de transport pour l'Europe centrale et la Roumanie a été intégrée au GECT «European Common Future Building» (fondé en 2012 mais sans aucune notification jusqu'alors). Des collectivités, en particulier espagnoles et françaises, participent à quatre autres nouveaux GECT.

GECT établis en 2014 ou à la fin de 2013

#	Nom	Pays	Constitution
1	Torysa EGTC	HU, SK	9.10.2013
2	Svinka EGTC	HU, SK	9.10.2013
3	GETC Alzette Belval	FR, LU	13.2.2012
4	AEuCC Cities of Ceramics, AECT limitada	ES, FR, IT, RO	7.1.2014
5	European Common Future Building EGTC	HU, RO	17.10.2012
6	Central European Transport Corridor EGTC Ltd.	PL, HU, SV	24.3.2014
7	Huesca Pirineos – Hautes Pyrénées (HP-HP)	ES, FR	11.11.2014
8	AECT Faja Pirítica Ibérica	ES, PT	14.10.2014

Le rapport analyse également le statut des 41 GECT fondés avant octobre 2013 et fournit des informations détaillées sur des indicateurs clés tels que les organismes, les projets et leurs membres.

Selon les informations fournies par le ministère hongrois des affaires étrangères, le GECT Karst Bodva pourrait s'allier à un autre GECT de la région, ce qui entraînerait sa dissolution. Le GECT Sajó-Rima semble également avoir mis un terme à son travail et devrait dès lors être bientôt dissout.

Les groupements en bref – mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et de la nouvelle politique de cohésion

L'année 2014 se distingue par le fait que les fonds affectés au titre des programmes 2007-2013 ont déjà été alloués et que les programmes de la nouvelle période n'ont pas encore débuté. Il s'agit donc d'une période de transition difficile pour les GECT, qui ne peuvent fonctionner uniquement sur la base des cotisations de leurs membres.

Les tendances géographiques montrent que le développement dynamique de la Hongrie s'est poursuivi. Trois nouveaux groupements ont été créés et devraient être élargis.

Au cours des deux années écoulées, plusieurs groupements ont fait état d'élargissements réussis ou ont lancé des plans spécifiques pour attirer de nouveaux partenaires. Trois GECT ont étendu leur couverture territoriale et sept ont l'objectif spécifique de s'agrandir. Ce processus suit son cours (deux de ces plans concernent le nouvel État membre de Croatie).

Au niveau du développement de partenariats, mentionnons la création de GECT fondés à des fins spécifiques. Des associations nationales de villes traditionnellement versées dans l'art de la céramique et l'artisanat ont créé l'AEuCC. De même, des collectivités françaises et italiennes actives dans les parcs nationaux et l'environnement ont créé deux GECT maritimes. Le GECT Grande Région, qui joue le rôle d'autorité de gestion d'un programme multilatéral de coopération territoriale européenne transnationale, n'assumera plus ces responsabilités durant la nouvelle période (2014-2020). Toutefois, un nouveau GECT pourrait être créé.

Les cotisations sont un élément essentiel et stable du budget des GECT. Actuellement, le budget total annuel provenant des cotisations des membres est estimé à environ **12 millions d'euros** pour les 50 GECT. L'hôpital de Cerdanya, dont le budget est de loin le plus important, vient ajouter 20 millions d'euros au titre de ses frais de fonctionnement annuels.

Le volume total de projets de l'Union européenne mis en œuvre par les GECT a) durant l'année 2014, b) jusqu'en 2014 ou c) actuellement dans leur phase ultime représente presque **60 millions d'euros**. Les projets de coopération territoriale européenne sont une source essentielle de revenus pour presque tous les GECT. En 2014, **18 des 49 groupements** ont poursuivi des projets en cours au titre des programmes pour la période 2007-2013. Au total, **44 projets** seraient toujours en cours de mise en œuvre.

Environ 27 des 50 GECT recensent du personnel. La majorité de ces travailleurs sont embauchés directement par les GECT. Les chiffres fournis permettent d'estimer à environ **130** le nombre de **personnes** qui travaillaient régulièrement pour un GECT dans l'Union européenne à la fin de 2014.

Les GECT qui se préparent à la nouvelle période de financement 2014-2020

Seul le GECT Espacio Portalet rapporte avoir commencé à mettre en place et à élaborer l'accord de partenariat, qui est le cadre global de l'ensemble des programmes des FSIE au niveau national.

Les GECT se sont impliqués de manière plus étroite et active dans le processus de planification des programmes de coopération territoriale européenne. Dans la plupart des cas, ils ont participé au comité de programmation ou ont été consultés. Environ un tiers des GECT interrogés (11 sur 34) font état d'une telle contribution.

Pour de nombreux groupements, la préparation de nouveaux programmes est également le moment opportun pour réexaminer leurs fondements stratégiques. Neuf GECT sur 34 indiquent qu'ils comptent modifier leur projet ou leur portefeuille à court terme.

Sept groupements sur 34 soulignent qu'ils entendent se focaliser sur des priorités d'investissement spécifiques lors de la nouvelle période.

Concernant leur implication pratique dans le nouveau programme, les GECT se focalisent clairement sur la gestion du fonds consacré aux petits projets ou sur des accords de même nature pour la gestion d'activités de plus petite envergure. Au total, 15 groupements sur 34 affirment a) être effectivement en charge de la gestion d'un futur fonds de ce type; b) prévoir d'en prendre la responsabilité; c) avoir tenté de jouer ce rôle mais sans succès. Neuf groupements sur les 15 susmentionnés ont la responsabilité effective du futur fonds consacré aux petits projets.

Concernant les nouveaux instruments tels que le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL), l'investissement territorial intégré (ITI) et le plan d'action conjoint (PAC), aucune de ces options ne s'applique aux programmes de coopération territoriale européenne.

Les GECT en cours de création

D'après nos informations, 18 GECT étaient en cours de création à la fin de 2014. À l'exception d'EPSON, aucun autre nouveau projet et idée n'a été identifié à ce jour. Ce GECT agit actuellement comme bénéficiaire unique et s'attache à mettre en œuvre le contenu du programme opérationnel sur la base d'un accord de dotation.

L'eurodistrict Regio Pamina et les eurorégions Neiß-Nisa et Grand Genève ont été ajoutés à la section des GECT en préparation. Dans la section consacrée aux idées, le GECT Novum, la Fédération des petites îles européennes (ESIN) et le GECT Saint Martin-Sint Maarten, qui regroupe deux pays et territoires ultrapériphériques (PTU), ont été ajoutés à la liste.